

CTRCAQ Siège social 202-200, RUE COMMERCIALE DONNACONA QC (Québec) G3M 1W1 418 283-4452 info@conferencedestables.org

Madame Marguerite Blais Ministre responsable des Aînés et des Proches aidants Ministère de la Santé et des Services sociaux 1075, chemin Sainte-Foy, 2e étage Québec (Québec) G1S 2M1 Téléphone : 418 266-8715

ministre.responsable@msss.gouv.qc.ca

Donnacona, le 31 août 2022

OBJET: Augmentation du nombre de lits par chambre - CHSLD

Madame la Ministre,

Nous avons pris connaissance de la récente décision quant à l'augmentation du nombre de lits par chambre dans les CHSLD compte tenu qu'un grand nombre d'aînés occupent un lit en milieu hospitalier. En effet, dans une lettre du Ministère (MSSS) adressée aux présidents-directeurs généraux des établissements publics de santé et services sociaux concernés, la consigne d'autoriser « [...] de façon exceptionnelle et temporaire la réouverture de chambres multiples de CHSLD jusqu'à un maximum de 4 usagers par chambre, en fonction des dimensions »¹ a été émise.

Nous comprenons que la situation critique dans les hôpitaux vous oblige à trouver des solutions rapides. Cependant, les impacts possibles de cette décision, même temporaire, nous interpellent. Nos préoccupations et questionnements font suite à une consultation de nos membres, les Tables régionales de concertation des aînés du Québec et leurs partenaires locaux.

D'abord, nous nous questionnons quant au partage d'une chambre par plus d'un résident. Cela n'augmente-t-il pas les risques d'infections?

1

¹ Duval, A. (journaliste). (2022, 19 août). CHSLD et COVID-19 : jusqu'à quatre usagers par chambre. [Reportage]. *Téléjournal*. Radio-Canada. <a href="https://www.msn.com/fr-ca/video/actualite/chsld-et-covid-19-jusqu-%C3%A0-quatre-usagers-par-chambre/ar-AA10R5gG?ocid=msedgdhp&pc=U531&cvid=ba07018ffc7c4d21b8ca7561d747ae3c



L'augmentation du nombre de lits par chambre ne pose-t-elle pas également un réel enjeu à l'égard de la qualité de vie et le respect de l'intimité de ces usagers? Notamment lors de la prestation de soins et lors des visites des proches aidants. Nous avons déjà applaudi votre intention de faire des chambres un véritable chez-soi à l'instar des maisons des aînés. Comment l'organisation de soins pourra assurer cette vision des choses?

Qui plus est, les ressources humaines actuellement dédiées et disponibles pour les résidents en CHSLD sont souvent restreintes et il n'est pas rare que des quarts de travail soient simplement laissés vacants faute de personnel. Comment le système pourra répondre aux besoins de cette clientèle additionnelle?

Les recommandations émises par le coroner Me Géhane Kamel, dans son rapport d'enquête² semblent contenir des pistes de solutions pertinentes. Dans le contexte de l'augmentation du nombre de résidents en CHSLD, ces recommandations pourront-elles être suivies?

Quelles sont les possibilités de développement des ressources intermédiaires en tenant compte du fait que les RI pourraient retarder le transfert de certaines personnes vers les CHSLD?

Finalement, les résultats des démarches des Tables régionales de concertation des aînés démontrent une importance marquée considérant la nécessité de miser sur le maintien à domicile. Nous croyons que cette voie est la meilleure afin de minimiser les impacts sur la surcharge des hôpitaux.

Bien entendu, nous sommes entièrement disponibles pour collaborer avec vous à l'élaboration de toutes formules dans le sens de nos préoccupations qui, nous sommes convaincus, sont aussi les vôtres.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre avis, nous vous prions d'agréer, madame la Ministre, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Nicole Bolduc-DuBois, présidente

Vierle Baldue-Leu Bais

Bertrand Gignac, Directeur général

² Kamel, G. (2022). Rapport d'enquête : Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès concernant 53 décès survenus dans les milieux d'hébergement au cours de la première vague de la pandémie de la Covid-19 au Ouébec. https://www.coroner.gouv.gc.ca/fileadmin/Enquetes publiques/2020-EP00265-9.pdf



andrey Bomassa

Audrey Bourassa, agente de développement